

Le gouvernement admet qu'il se produit des variations météorologiques et des sécheresses dans ce pays et s'il ne l'admet pas c'est qu'il n'a pas vécu ici assez longtemps. Et pourtant, il supprime la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies qu'il ne remplace par rien. Il prévoit de la proroger pour 1971, de la supprimer en 1973 date à laquelle il lancera les programmes d'assurance-récolte. Il doit y avoir une raison pour que le programme d'assurance-récolte n'ait jamais pénétré dans le triangle de Palliser qui est cette immense région semi-aride de l'Ouest, productrice de blé, mais je me demande si le gouvernement le sait. Cette raison est que les primes y sont trop élevées par rapport aux risques et c'est pourquoi ce programme n'a jamais réussi dans cette région. Il aurait pu avoir recours au LAAP en l'adaptant à un programme d'assurance-récolte efficace dans cette région mais il préfère accaparer tout l'argent possible pour l'affecter à ce programme de stabilisation afin qu'il ne lui coûte pas davantage qu'actuellement. Il cherchait à accaparer l'argent prévu par la loi sur les réserves provisoires de blé ainsi qu'une partie de celui du programme d'assurance-récolte afin de compenser les frais entraînés par d'autres programmes en vendant le blé outre-mer. Il cherchait à monopoliser tous ces éléments pour ensuite les regrouper et pouvoir dire à la population qu'il a institué un programme vraiment important. Il ne fait, en fait, que jongler avec les chiffres et détruire, sans les remplacer, au moins deux programmes qui ont beaucoup aidé les fermiers autrefois, au lieu d'améliorer ces programmes et de les faire fonctionner.

• (2.50 p.m.)

La refonte du régime de commercialisation relève de la Commission canadienne du blé et rien ne prévoit la participation des cultivateurs. Le système des contingents a été modifié et le cultivateur devra s'en accommoder. Ces modifications sont importantes et le cultivateur aura fort à faire pour s'y adapter. On nous laisse supposer que toutes ces décisions se prendront à Winnipeg et à Ottawa et qu'aucun mécanisme ne sera mis en place pour permettre aux cultivateurs de prendre part à ces décisions pour qu'il puisse y avoir des réactions. Si dans cinq ou six ans, il y a de l'agitation au pays à cause de tout le programme, on pourra l'expliquer du fait que les cultivateurs n'auront pas participé au processus de la prise des décisions.

Au moment où il lui fallait songer la dernière fois à nommer quelqu'un à la Commission canadienne du blé, le gouvernement aurait dû nommer un membre de l'une des diverses associations d'agriculteurs qui aurait été plus près de la classe agricole et aurait de l'expérience en agriculture. Le gouvernement a préféré agir autrement. Au lieu de cela, il est allé dans un des ministères chercher un homme appartenant déjà à l'administration.

Les décisions à prendre sont importantes. Elles se répercuteront quotidiennement sur les agriculteurs, leurs revenus et leur niveau de vie. J'ai entendu à ce sujet des observations révélatrices à un séminaire tenu à Saskatoon, sous l'égide de l'Université de la Saskatchewan. Elles ont été faites par un des collaborateurs du programme, un nommé Storey. Il est professeur suppléant, économiste, et a de l'expérience dans le domaine de l'agriculture. Je doute que ses observations influent sur la

ligne d'action du gouvernement, mais voici ce qu'il a dit, entre autres choses:

Je crois que les fluctuations des revenus constituent un problème, mais ce n'est pas le principal. Le régime de stabilisation des revenus vise à atténuer ce problème, mais il ne résout pas celui d'un niveau acceptable de revenus, qu'ils soient stables ou instables sur une longue période. On ne semble pas offrir de verser beaucoup plus aux agriculteurs en vertu de ce programme, car on abandonne la loi sur les réserves provisoires de blé et la loi sur l'aide à l'agriculture des Prairies pour réunir les fonds nécessaires à ce programme.

Ces propos ont été tenus par un professeur de l'Université de la Saskatchewan lors d'un séminaire organisé à Saskatoon. C'est un observateur intelligent qui a parlé ainsi au cours de cette rencontre. Il avait raison. Bien que les bulletins d'information et les organismes agricoles nous annoncent que le revenu agricole a de nouveau baissé de 50 p. 100, le gouvernement s'entête dans sa parcimonie et dans ses initiatives malencontreuses, et il ferme les yeux sur les difficultés des cultivateurs de l'Ouest. Bien sûr, si le ministre se refuse à tenir compte de l'opinion dont je viens de faire état, il voudra peut-être prêter l'oreille au trésorier provincial de la Saskatchewan, M. Dave Stewart.

Une voix: Un grand Canadien!

M. Gleave: A vos yeux, c'est peut-être un grand Canadien; pour moi, ma foi, sa politique est tout juste un peu moins désastreuse que celle du gouvernement fédéral. C'est ici que sont prises les décisions importantes et les gens des provinces prennent les décisions accessoires pour applaudir ensuite le bill sur la stabilisation. Et pour quelle raison? Je vais vous le dire, monsieur l'Orateur. Ils applaudissent, parce qu'ils voient poindre à l'horizon 100 millions de dollars. Mais en quoi cela assurera-t-il l'avenir de nos cultivateurs? Les députés peuvent bien applaudir ce gouvernement provincial. Je ne le leur reproche pas. Ils ont partie liée avec lui, ce qui n'est pas mon cas, et c'est surtout en quoi nous différons.

Une voix: Les députés de l'autre côté peuvent garder à eux seuls ce gouvernement provincial.

M. Gleave: Selon une déclaration du trésorier de ce gouvernement provincial, la moyenne de la dette des cultivateurs au titre des avances en espèces serait de \$1,070 et \$1,250. Voilà ce qu'ils doivent, et le gouvernement en cause a l'intention de maintenir cette dette. L'objet du bill est de la maintenir. Il vise à dégager la responsabilité du gouvernement afin que cultivateurs et ministres provinciaux ne puissent pas lui dicter ce qu'il aurait dû faire en matière de ventes, d'aide ou d'entreposage. Le bill vise à dégager gentiment la responsabilité du gouvernement. Celui-ci pourra dire aux cultivateurs de l'Ouest, comme il l'a dit aux grandes villes canadiennes: «Cela ne nous regarde pas, en réalité. Cela relève des provinces. C'est la responsabilité des provinces et c'est à vous de vous en accommoder.» Voilà dans quelle situation se met le gouvernement. On va distribuer les 100 millions de dollars, mais le programme ne sera pas réellement relié au grain autrement que par l'intermédiaire du livret de permis. Dans nombre de cas, les paiements ne seront pas versés convenablement ou équitablement.

Au cours de la fin de semaine, un cultivateur de Saskatoon me disait: «Comment ce programme va-t-il fonction-